
de nouvelles possibilités grâce à un effort concerté visant à promouvoir les capacités de production canadiennes et à abaisser les barrières techniques au commerce, comme les codes de la construction et les normes de produits. En dépit du succès de ces efforts, les États-Unis continueront à être le marché le plus important pour les producteurs canadiens, par rapport à l'ensemble de notre commerce.

Pendant la récession des années 1982-83, ce secteur a subi la baisse la plus profonde et la plus prolongée qu'elle ait connue depuis 40 ans, avec un volume de la production pour 1982 en baisse de 16 pour cent par rapport à 1980. En Amérique du Nord, la reprise débutait en 1983, avec la baisse des taux d'intérêt et la hausse de l'activité domiciliaire. De nombreuses scieries canadiennes augmentèrent leur productivité de plus de 30 pour cent au début des années 80 en faisant des investissements importants dans de nouvelles technologies. La part canadienne du marché des États-Unis passait à environ 33 pour cent, par rapport à 28-29 pour cent pendant les années 70, tandis qu'une coupure technologique se produisait entre les producteurs canadiens et les producteurs américains et la valeur du dollar canadien déclinait par rapport à celle du dollar américain. En fait, en matière de coûts globaux de fabrication, l'industrie canadienne du bois d'œuvre de résineux demeure concurrentielle par rapport à son homologue américaine.

Le Protocole d'entente signé avec les États-Unis le 30 décembre 1986 est également un des facteurs ayant un effet sur le commerce du bois d'œuvre de résineux. Il en est résulté l'imposition d'une taxe d'exportation vers les États-Unis sur notre bois d'œuvre de résineux. On pense maintenant qu'une partie importante de cette taxe

d'exportation a été transmise aux consommateurs américains au moyen d'augmentations de prix. Cependant, la taxe d'exportation a déjà été éliminée ou réduite pour près de 90 pour cent de nos exportations aux États-Unis par des amendements au Protocole d'entente. La région atlantique a été exonérée. Dans le cas de la Colombie-Britannique, la taxe d'exportation a été remplacée selon l'échelle des droits de coupe de cette province. Au Québec, la taxe d'exportation a été réduite de 15 pour cent à 8 pour cent pour refléter l'augmentation des coûts de gestion forestière dans cette province.

Panneaux

Contre-plaqué de résineux

Le secteur du contre-plaqué de résineux comprend quelque 24 usines. Plus de 80 pour cent de la production canadienne totale provient de la Colombie-Britannique. Le reste vient d'usines de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick. Un certain nombre d'usines de l'Ouest font également du placage de résineux pour la consommation intérieure et pour les usines de contre-plaqué des États-Unis et pour l'exportation vers le Japon.

La production de contre-plaqué de résineux est passée de 258 milliers de mètres cubes en 1950 jusqu'à un maximum de 2,6 millions de mètres cubes en 1978, avant de retomber à moins de 2 millions de mètres cubes en 1985 et 1986, à cause de la concurrence accrue des panneaux gaufrés, d'un coût inférieur, et d'autres facteurs.